

N° 3

18^e PARLEMENT DES ENFANTS

PROPOSITION DE LOI

*visant à prévenir les faits de violence et de discrimination au sein
des établissements scolaires et à aider les élèves qui en sont
victimes.*

PRÉSENTÉE

par Aerani DELORD, Hinehau HAREVAA, Bénédicte HIRO-
VIRIAMU, Ryan MAIROTO, Teuruarii MANA-EBBS, Livio METZ,
Ropati OPETA, Laurent PERETTI, Norma TAINANUARI, Tagata
TEMARONO, Tehanahana TEMATAHOTOA, Kelleana
TEPAPATAHI, Bernadine TOI, Diamond TOKORAGI, Taupua
TUAHINE, Thalia TUPAI, Hautama TUPEA, Poehere TURINA,
Jenny VIRIAMU, Laurence VIRIAMU.

Élèves de la classe de CM2 ANANI du Groupe Scolaire Primaire
TEINA/MAHU de TUBUAI /Iles Australes
Polynésie Française

EXPOSÉ DES MOTIFS

MESDAMES, MESSIEURS,

Nous vivons dans une collectivité d'outre-mer, la Polynésie, qui, de par son histoire, s'inscrit au cœur d'un métissage harmonieux des origines (maohi, asiatique, européenne, américaine, africaine, indienne), des cultures et des religions (protestante, mormone, catholique, adventiste, sanito, témoins de Jéhovah). Mais ici comme ailleurs, dans la vie de tous les jours, des inégalités de toutes sortes touchent de nombreuses personnes, les adultes comme les enfants. Nous pouvons être traités différemment suivant notre appartenance sociale, notre travail, notre nationalité, notre sexe ou nos préférences sexuelles. C'est dramatique, nous devons pouvoir vivre sans discrimination d'aucune sorte.

La situation de crise actuelle (socio-économique, mutation des valeurs) peut venir déstabiliser la société, le rapport à l'autre, la famille et même l'école.

Tout comme nous pouvons le voir de plus en plus souvent en milieu scolaire, l'intolérance à la différence et l'irrespect de l'autre gagnent du terrain ; la violence, qu'elle soit verbale, physique, inscrite ou non dans un processus de harcèlement, s'amplifie. Certains d'entre nous peuvent en souffrir, se murer dans le silence, voire mettre fin à leurs jours.

Il y a donc urgence à ce que les éducateurs (enseignants, parents) puissent se prêter main-forte et se rendre disponibles pour enrayer ce phénomène.

L'école, depuis toujours, tâche de faire vivre aux élèves des valeurs basées sur les principes d'égalité, de respect de l'autre, quelle que soit sa différence, afin de préparer un futur où les hommes soient naturellement dans le respect des femmes, où s'impose la parité, où se refusent l'homophobie, le racisme, l'antisémitisme, et donc toute forme de discrimination.

Cette proposition de loi se veut avant tout créative, en imaginant des dispositifs novateurs qui permettraient d'aller plus loin...

PROPOSITION DE LOI

Article 1^{er}

Mettre en place une journée nationale et européenne de lutte contre la violence et toutes les formes de discrimination dans les établissements scolaires (films, débats, conférences, rencontres sportives, culturelles inter-établissements, médiatisation, débats avec les parents...).

Article 2

Faire déclarer « grande cause nationale » par le Premier ministre la lutte contre les discriminations et la violence en milieu scolaire afin de renforcer cet engagement fort, en facilitant les interventions actives d'associations.

Article 3

Créer dans chaque département une cellule d'écoute contre les discriminations (CECD = « C'est s'aider ») de l'Éducation nationale, à l'attention des élèves (attribution d'un numéro vert) afin d'être à l'écoute de l'élève, d'analyser sa situation, et de pouvoir intervenir en mettant en lien les professionnels de terrain, les parents et leurs partenaires.